MINISTÈRE · LE PASTEUR · L'ANCIEN

Présenter et dédier un enfant

Le spirituel avant l'administratif — les parents remettent l'enfant à Dieu ; ce n'est ni un baptême, ni une bénédiction qu'on confère.

"Je le donne à l'Éternel ; il sera consacré à l'Éternel pour tous les jours de sa vie." — **1 Samuel 1.28**

Peut être conduite par le pasteur ou par un ancien, en concertation avec le pasteur (Manuel d'Église, éd. 2025, chapitre des Anciens, p. 82).

1 L'esprit · dédier, c'est rendre à Dieu ce qui est à lui

Dédier un enfant, ce n'est pas lui donner quelque chose : c'est le RENDRE. « Les enfants sont un héritage de l'Éternel » (Psaume 127.3) — un dépôt confié, non une propriété. À l'image d'Anne : « Je le donne à l'Éternel pour tous les jours de sa vie » (1 Samuel 1.28), les parents reconnaissent devant tous que l'enfant appartient d'abord à Dieu, et s'engagent à l'élever pour lui. L'acte est le leur ; ton rôle est de le recevoir et de prier.

✦ Trois choses à ne pas confondre : DÉDIER — les parents remettent l'enfant à Dieu (ce que tu fais aujourd'hui). BAPTISER — la réponse personnelle de foi, que l'enfant fera lui-même plus tard : on ne baptise pas un bébé. BÉNIR — c'est Dieu qui bénit ; tu ne confères rien, tu demandes sa grâce. On ne « bénit » pas l'enfant comme un sacrement : on le dédie, et on prie.

2 Qui peut la conduire

- Le pasteur, ou un ANCIEN en concertation avec le pasteur, peut conduire la présentation (Manuel p. 82) — contrairement aux vœux de mariage, réservés au pasteur consacré. C'est un moment de l'Église, pas une affaire privée : on l'annonce, on y associe la communauté.

3 La préparation · rencontrer les parents

- Vois les parents avant. Vérifie qu'ils comprennent le sens : un engagement de leur part, pas une assurance pour l'enfant, et surtout pas un baptême anticipé.
- Ce à quoi ils s'engagent, dis-le clairement : élever l'enfant dans la Parole, la prière et le sabbat, et donner l'exemple — « tu les inculqueras à tes enfants » (Deutéronome 6.6-7). La dédicace est le DÉBUT d'un discipulat, pas sa garantie.

Ce qu'ils promettent n'est pas une formule : c'est un foyer où la foi se vit, et une prière qui ne s'arrête pas. C'est par cette foi-là que l'enfant est porté, bien avant qu'il puisse croire lui-même.

> *"L'enfant même, dans les bras de sa mère, peut demeurer à l'ombre du Tout-Puissant par la foi de la mère qui prie."* — Ellen G. White, Jésus-Christ (The Desire of Ages), ch. « La bénédiction des enfants »

- Règle le concret : le prénom exact, qui porte l'enfant, qui se tient là, le jour, un déroulé court — un bébé n'attend pas.

4 Le déroulé · un ordre habituel

✦ À vérifier dans le Manuel du pasteur et auprès de ta fédération : ① Accueil et invocation. ② Un mot sur le sens — Dieu confie, les parents rendent (1 Samuel 1 ; Marc 10.13-16 ; Psaume 127.3). ③ L'ENGAGEMENT DES PARENTS à élever l'enfant pour Dieu. ④ L'ENGAGEMENT DE L'ÉGLISE à les soutenir. ⑤ On présente l'enfant et on PRIE pour lui, nommément, en demandant à Dieu de le garder — c'est lui qui bénit. ⑥ On rend l'enfant aux parents. Garde le tout simple et bref.

5 Ce que l'acte engage vraiment

- Ce n'est pas un rite magique : la dédicace ne sauve pas l'enfant et ne le rend pas chrétien. Elle engage des personnes — les parents et l'Église — à le conduire vers Dieu jusqu'à ce qu'il réponde lui-même.
- La foi se transmet dans une communauté : l'Église qui s'engage ce jour-là doit vraiment entourer cette famille, pas seulement applaudir une photo. Le vrai test est dans les années qui suivent.

6 À faire · à éviter

✓ À DIRE

- « Dire clairement : on dédie, on ne baptise pas, on ne confère rien »
- « Rencontrer les parents avant »
- « Engager réellement l'Église »
- « Prier l'enfant par son nom »
- « Rester simple et court »

✗ À ÉVITER

- « Le présenter comme un baptême ou un sacrement »
- « Dire qu'on "bénit" l'enfant comme si on lui donnait la grâce »
- « En faire une affaire de statut des parents »
- « Promettre le salut de l'enfant »
- « Improviser sans avoir vu les parents »

§ Fondements · à vérifier à la source

✦ Ne me crois pas sur parole — va voir. Manuel d'Église (éd. 2025) : chapitre des Anciens, « child dedications » (p. 82 : qui peut la conduire). Le Manuel du pasteur et ta fédération pour la forme exacte. Tes pages : Le pasteur · la vie de famille. Bible (Segond 1910) : 1 Samuel 1.27-28 ; Marc 10.13-16 ; Luc 2.22-38 ; Deutéronome 6.6-7 ; Psaume 127.3 ; Matthieu 19.14.

Aide pastorale non officielle, sans valeur juridique. Qui peut conduire la présentation et sa forme relèvent du Manuel d'Église (dernière édition) et de ta fédération ; en cas de divergence, il fait foi. La présentation d'enfant ne remplace ni n'anticipe le baptême.

Sources : Manuel d'Église (Conférence Générale, éd. 2025), chapitre des Anciens, p. 82 ; outils EPMS. Rédaction originale ; références bibliques Louis Segond 1910.